



## Monsieur le Directeur Académique,

Nous nous retrouvons en CTSD pour la deuxième phase de notre carte scolaire girondine. Sur la dotation des 112 postes, ce sont, à ce moment de la préparation de la rentrée prochaine, 10 postes, d'après votre répartition, qui sont prévus pour répondre à la pression des effectifs dans les écoles. Dans les mesures préparatoires communiquées, nous comptabilisons 11 ouvertures, 4 annulations sur les attributions de février, 4 retraits et 5 annulations de retrait. Il resterait donc 2 possibilités d'ouverture. Or, le tableau des prévisions d'effectifs laisse paraître un nombre supérieur d'écoles qui nécessitent d'envisager dès maintenant une ouverture : des écoles maternelles affichant des moyennes supérieures à 29 et 30 élèves, des écoles élémentaires affichant des moyennes supérieures à 27 élèves.

Rappelons-nous, en mars dernier, le ministre Blanquer annonçait son désir de faire de la maternelle « l'école de l'épanouissement et du langage ». Lors des Assises de la maternelle, le président de la République a annoncé l'instruction obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019. Cette mesure nécessaire, de sécurisation et de reconnaissance de l'école maternelle, doit conduire à des améliorations concrètes pour l'École publique, et ceci sans effet d'aubaine pour l'enseignement sous contrat. Ainsi, l'Unsa Education déplore que lors de ces Assises, l'acquisition du langage oral ait été mise en avant mais sans déclinaison sur les conditions de scolarisation. Pourtant, le ministre est bien conscient de l'impact des effectifs en classe sur les apprentissages, et que les petits groupes favorisent l'engagement des élèves dans les activités cognitives, puisque ce sont 2/3 de notre dotation qui ont été dédiés au dédoublement des classes de CP et CE1. Les déclarations sans modifier les conditions de scolarisation des élèves de maternelle relèvent encore une fois du seul effet d'annonce et non d'un véritable engagement politique. A la rentrée prochaine, en Gironde, ce seront encore une dizaine d'écoles maternelles qui fonctionneront avec des effectifs moyens par classe supérieurs à 29 élèves. A cette situation, vous répondrez sûrement, Monsieur le Directeur Académique, qu'il y aura une vigilance pour la prochaine étape de septembre. Pourtant, les prévisions de juin ne sont pas celles de février et les inscriptions sont fiabilisées et confirmées par les élus.

En parallèle, dans certaines écoles bénéficiant d'un dispositif de dédoublement des classes CP et CE1, l'Unsa Education constate à la lecture du tableau préparatoire, et par simple calcul

mathématique, que les effectifs des autres niveaux augmentent au-delà de 24 élèves. Pouvezvous nous assurer, Monsieur le Directeur Académique, que, d'une part, les dédoublements de CP et CE1 à 12 élèves par classe seront une réalité pour toutes les écoles concernées, et que, d'autre part, les prévisions d'effectifs attendus à la rentrée sont surestimées dans ce tableau ?

Après la nécessité de redéploiement des PDMQDC pour récupérer des moyens, l'Unsa Education s'interroge et s'inquiète sur les raisons de la consigne donnée aux enseignants référents de faire sortir tous les élèves nés en 2007 et 2008 des ULIS école. Cela s'expliquerait-il également par le manque de moyens nécessaires aux créations de classes dédoublées? L'Unsa Education l'affirme, le redéploiement systématique des moyens n'est pas la bonne réponse à la question des besoins croissants. La réussite de tous les élèves et la prise en compte des plus fragiles en dépendent. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, si les ULIS collège pourront accueillir tous ces élèves. Qu'adviendra-t-il des élèves qui n'auraient pas de place? Parlons-nous toujours d'une école inclusive, bienveillante mais aussi de la coéducation tant prônées par notre institution. L'Unsa Education attire votre attention, Monsieur le Directeur Académique, sur l'importance du travail que les équipes ont mené avec les familles et les partenaires, travail qui risque d'être réduit à néant.

Enfin, concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap, ce sont 32 enseignants référents, sur tout le territoire de la Gironde, 32 femmes et hommes qui sont au cœur de la construction et du suivi des projets de scolarisation de chacun de ces enfants et de ces jeunes avec leurs familles et les équipes. Pour l'Unsa Education, une réflexion doit s'ouvrir, au niveau national, sur leurs conditions de travail (nombre important de dossiers, abondant travail administratif), leur périmètre d'intervention et leurs conditions matérielles souvent précaires. L'Unsa Education demande que les postes d'enseignants-référents du handicap soient déployés à la hauteur du nombre d'élèves en situation de handicap et que des moyens administratifs leur soient attribués pour leur permettre de se centrer sur la mission de suivi et de scolarisation des élèves.

Les élus UNSA Education Vincent FAUVEL Christophe FLOREAN Cathy GAUDIN Patrick LABESSE Cédrine SANCIER Nathalie TANTY